

Comité d'experts spécialisé CES Nutrition humaine - CES NUT 2022-2026

Procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2024

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Étaient présents le 10 octobre 2024 – Matin :

Membres CES NUT :

Madame Karine ADEL-PATIENT, Madame Annabelle BÉDARD, Madame Clara BENZI SCHMID, Monsieur Patrick BOREL, Madame Christine FEILLET-COUDRAY, Monsieur Jérôme GAY-QUEHEILLARD, Madame Aurélie GONCALVES, Madame Tao JIANG, Madame Emmanuelle KESSE-GUYOT, Monsieur Nathanaël LAPIDUS, Madame Blandine de LAUZON-GUILLAIN, Madame Christine MORAND, Monsieur Thomas MOUILLOT, Monsieur Ruddy RICHARD, Madame Anne-Sophie ROUSSEAU, Monsieur Olivier STEICHEN.

Coordination de l'Anses

Étaient absents ou excusés : Madame Charlotte BEAUDART, Madame Cécile BÉTRY, Madame Corinne MALPUECH BRUGERE, Monsieur Stéphane WALRAND.

Présidence

Madame Clara BENZI SCHMID assure la présidence de la séance pour ces deux jours.

1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante :

- **2019-SA-0118** : Etablissement de repères alimentaires destinés aux personnes suivant un régime d'exclusion de tout ou partie des aliments d'origine animale.

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les DPI¹ et de l'ensemble des points à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts. En complément de cette analyse, le président demande aux membres du CES s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les points à l'ordre du jour de cette réunion.

3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

3.1. Saisine 2019-SA-0118

2019-SA-0118 : Etablissement de repères alimentaires destinés aux personnes suivant un régime d'exclusion de tout ou partie des aliments d'origine animale (validé le jeudi 10 octobre 2024, matin).

La présidente vérifie que le quorum est atteint avec 16 experts sur 20 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

La synthèse et les conclusions du CES Nutrition humaine s'appuient sur l'optimisation des régimes végétariens. Les contraintes appliquées dans le processus d'optimisation sont des apports adéquats en nutriments, la prévention des maladies chroniques non transmissibles, et la réduction de l'exposition aux contaminants, tout en prenant en compte les habitudes alimentaires des végétariens. Les travaux ont été confiés à un groupe de travail, le GT « Végétariens », créé le 15 novembre 2019. Celui-ci a produit un rapport épidémiologique, validé par le CES le 6 juin 2024, permettant de fixer les contraintes visant à prévenir les maladies chroniques non transmissibles. Les travaux du GT « Végétariens » ont été présentés régulièrement au CES tant sur les aspects méthodologiques que scientifiques depuis le lancement de l'autosaisine jusqu'à l'achèvement des travaux du GT, le 1^{er} octobre 2024. Le document « projet de synthèse et conclusions du CES » a été transmis à l'ensemble des experts du CES avant la séance du jour et a fait l'objet de commentaires et de propositions de modifications sur Resana. La relecture des parties concernées est réalisée en séance.

La présidente propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Elle rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente. A l'issue du vote, 15 experts ont adopté les conclusions de l'expertise relative à l'établissement de repères alimentaires destinés aux personnes suivant un régime d'exclusion de tout ou partie des aliments d'origine animale. Un expert s'est abstenu.

Clara BENZI-SCHMID
Présidente du CES Nutrition humaine 2022-2026

¹ DPI : Déclaration Publique d'Intérêts